Arrivée d'un nouveau chiot : matériel, enregistrement et premières semaines

PrintableList · Liste à jour et personnalisable sur www.printablelist.com/ca/animaux/checklist-nouveau-chiot

Scannez pour la liste à jour

Avant de s'engager

- [] Estimer le budget de l'année : nourriture, vétérinaire, vaccins, antiparasitaires, garde pendant les vacances
- [] Prévoir le temps : sorties plusieurs fois par jour, éducation, jamais seul de longues heures au début
- [] Locataire ou en copropriété : vérifier que le bail ou le règlement de l'immeuble accepte les chiens
- [] Lire le règlement de sa municipalité sur les chiens
 Le règlement québécois fixe des normes minimales ; votre municipalité peut adopter des normes plus sévères, et ce sont alors les plus sévères qui s'appliquent. Elle fixe aussi les frais annuels d'enregistrement.
- [] Vérifier auprès de sa municipalité s'il faut une licence ou un permis pour chien, et dans quel délai
- [] Se renseigner sur la race ou le type : taille adulte, besoin d'exercice, problèmes de santé connus
- [] Visiter le chiot avec sa mère, sur place, avant de payer quoi que ce soit

Le matériel, avant l'arrivée

- [] Un lit ou un coussin, dans un coin calme
 Voir l'offre sur le site →
- [] Une cage de transport pour l'auto et le vétérinaire
 Voir l'offre sur le site →
- [] Deux gamelles, une pour l'eau, une pour la nourriture
- [] La même nourriture que chez l'éleveur ou au refuge, pour les premières semaines
 Un changement de nourriture se fait progressivement, sur plusieurs jours.
- [] Un collier ou un harnais réglable, et une laisse
 Voir l'offre sur le site →
- [] Des jouets à mâcher, solides et adaptés à sa taille
- [] Des sacs à déjections
- [] Un nettoyant enzymatique pour les petits accidents
- [] Une brosse adaptée au poil
- [] Pour l'hiver : de quoi essuyer et rincer les pattes au retour (sel et abrasifs des trottoirs)

Sécuriser la maison

- [] Ranger ou protéger les fils électriques à hauteur de chiot
- [] Mettre hors de portée produits ménagers, médicaments, chocolat et petits objets
- [] Retirer les plantes toxiques pour le chien, à vérifier une par une
- [] Fermer l'accès au balcon et aux escaliers
- [] Vérifier la clôture et la barrière : pas de trou ni d'espace dessous
- [] Bloquer l'accès à la piscine

Le jour de l'arrivée

- [] Vérifier que le chiot a au moins 8 semaines
 Au Québec, le règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux interdit de séparer les petits de leur mère avant 8 semaines.
- [] Vérifier l'âge du chiot et les règles de votre province sur l'âge minimal de séparation
- [] Recevoir le carnet de santé : vaccins et vermifuges déjà faits, avec leurs dates
- [] Demander si le chiot porte une micropuce, et recevoir son numéro
- [] Recevoir un contrat ou une facture qui décrit le chiot, s'il y a un prix à payer
- [] Demander ses habitudes : heures des repas, quantité, objet du coucher
- [] Emporter un tissu imprégné de l'odeur de sa mère et de la portée

Le premier mois

- [] Prendre rendez-vous chez le vétérinaire : examen, calendrier des vaccins, vermifuge et antiparasitaire
- [] Enregistrer le chiot auprès de sa municipalité

 Le règlement québécois sur l'encadrement des chiens donne 30 jours à partir de l'acquisition du chien ou du jour où il atteint 3 mois ; votre municipalité précise le délai qui vous concerne. Elle remet une médaille avec son numéro d'enregistrement, que le chien doit porter en tout temps, et fixe les frais annuels d'enregistrement.
- [] Accrocher la médaille de la municipalité au collier ou au harnais
- [] Si le chiot porte une micropuce, mettre les coordonnées à votre nom auprès du registre
- [] Comparer les assurances pour animaux, avant le premier pépin
- [] Sortir le chiot après chaque repas, chaque sieste et chaque jeu, et féliciter dehors
- [] Présenter l'autre animal progressivement, sur un terrain neutre si possible

Les premiers mois

- [] Faire les rappels de vaccins prévus par le vétérinaire, et noter les dates
- [] Lui faire découvrir en douceur d'autres chiens, des personnes, la ville, l'auto
- [] Commencer l'éducation par le renforcement positif, avec une école ou un éducateur canin si besoin
- [] Parler de la stérilisation avec le vétérinaire

Sources

Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (LégisQuébec)

Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés (LégisQuébec)

Encadrement des chiens (Gouvernement du Québec)

Bien s'informer avant d'adopter un animal (Gouvernement du Québec)

Sources vérifiées le 4 novembre 2026.